

## Portrait

C'est en entaillant le plateau calcaire, depuis l'Ère Quaternaire, que la **Vienne et ses petits affluents** ont pu façonner les paysages de la commune.

On retiendra les collines formant le rebord du plateau creusé en autant de vallons, et la plaine alluviale que la rivière forme en s'écartant du coteau selon un cours paisible, que souligne un ourlet de saules et de peupliers qui paraît toujours verdoyant.

**Le bourg ancien**, d'abord serré autour de son église qui semble encore le protéger de son haut toit d'ardoises, s'est ensuite développé par un « village-rue » vers le Nord pour rejoindre le passage de la rivière vers Nouâtre.

## Autres rencontres historiques

C'est sans doute ce passage naturel de la Vienne à cet endroit qui semble être à l'origine des deux communes : Foulques Nerra (Xe siècle) est le premier à y installer des mottes castrales sur les deux rives pour protéger ce point stratégique.

Sur la rive gauche, s'élève aujourd'hui le château de la Motte, constitué par la juxtaposition de constructions différentes (XVIe-XVIIIe siècles) et qui semble avoir remplacé une forteresse importante pourvue de fossés et d'un pont-levis... Des grandes familles successives qui l'ont possédée, on notera surtout les noms des Jaillie, de Crevant, d'Armagnac, etc.

Marcilly, qui dépendait de ce château, est évoqué une première fois sous le nom de Marciliacus dans une charte du XIe siècle de l'abbaye de Noyers.

L'église est un bel édifice du XV<sup>e</sup> siècle aux allures de chapelle seigneuriale. Construite par la famille de la Jaillie, elle a abrité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle les tombeaux, gisants et sépultures des différents propriétaires du Château de la Motte.

Du Prieuré Sainte-Marie-Madeleine, au sud du bourg, ne subsiste que le logis de l'ancien prieur : une grosse bâtisse du XV<sup>e</sup> siècle avec une tour d'escalier arasée par l'appentis du toit, et de belles fenêtres à traverses et meneaux de pierre (côté rivière).

Le passage de la rivière se fait aujourd'hui par un pont tout neuf (2007), mais nombreux sont ceux qui gardent le souvenir du premier ouvrage à enjamber la Vienne à cet endroit (1932) et qui restait le seul de la région à avoir échappé aux bombardements successifs de la dernière guerre.

## CHARTRE DU RANDONNEUR

*Aime et respecte la nature.*

*Ecoute-la, ne la souille pas, ne la détruis pas.*

*Reste sur le sentier et sois discret.*

*Ne piétine ni cultures, ni sous-bois.*

*Ne fume pas en forêt, n'y allume aucun feu.*

*N'effraie pas les animaux.*

*Ne néglige pas les contacts humains.*

*Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.*

## INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE - 16 rue Principale

Tél - Fax 02 47 65 20 43

Communauté de Communes

de Sainte-Maure-de-Touraine

Tel. 02 47 65 35 92

www.cc-saintemauredetouraine.fr

OFFICE DE TOURISME

Les Passerelles - 77 av. du Général de Gaulle

37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES

Tél. 02 47 65 66 20

www.tourisme-saintemauredetouraine.fr



## Services et accueil

Café-épicerie : Le Saint-Blaise

Camping-mobil-home, gîtes, étangs



## Départ du circuit

Église

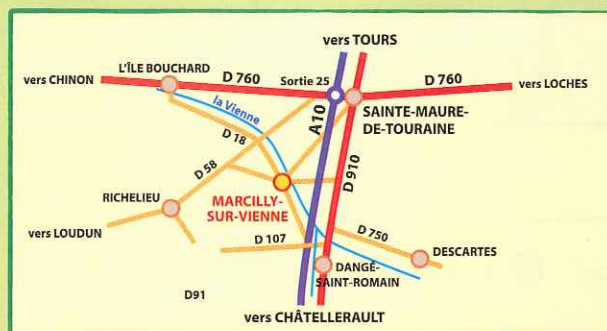


Image développement  
8 6 0 5 e r v i e s © 02.47.59.99.86 - © 2014 - Ne peut être vendu

Ces sentiers PR® ont été réalisés par la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine, avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Ces itinéraires sont financés par le Conseil Général d'Indre-et-Loire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). En cas de problème de cheminement sur le circuit ou remarques par rapport à votre hébergement, n'hésitez pas à nous contacter à rando@eg37.fr



Crédits photos : © 2012/ David Darrault/SM Pays du Chinonais, Mairie, C.C. Ste-Maure-de-Touraine



Touraine

Loire Valley

ICI, VIVRE EST UN ART



# Marcilly-sur-Vienne

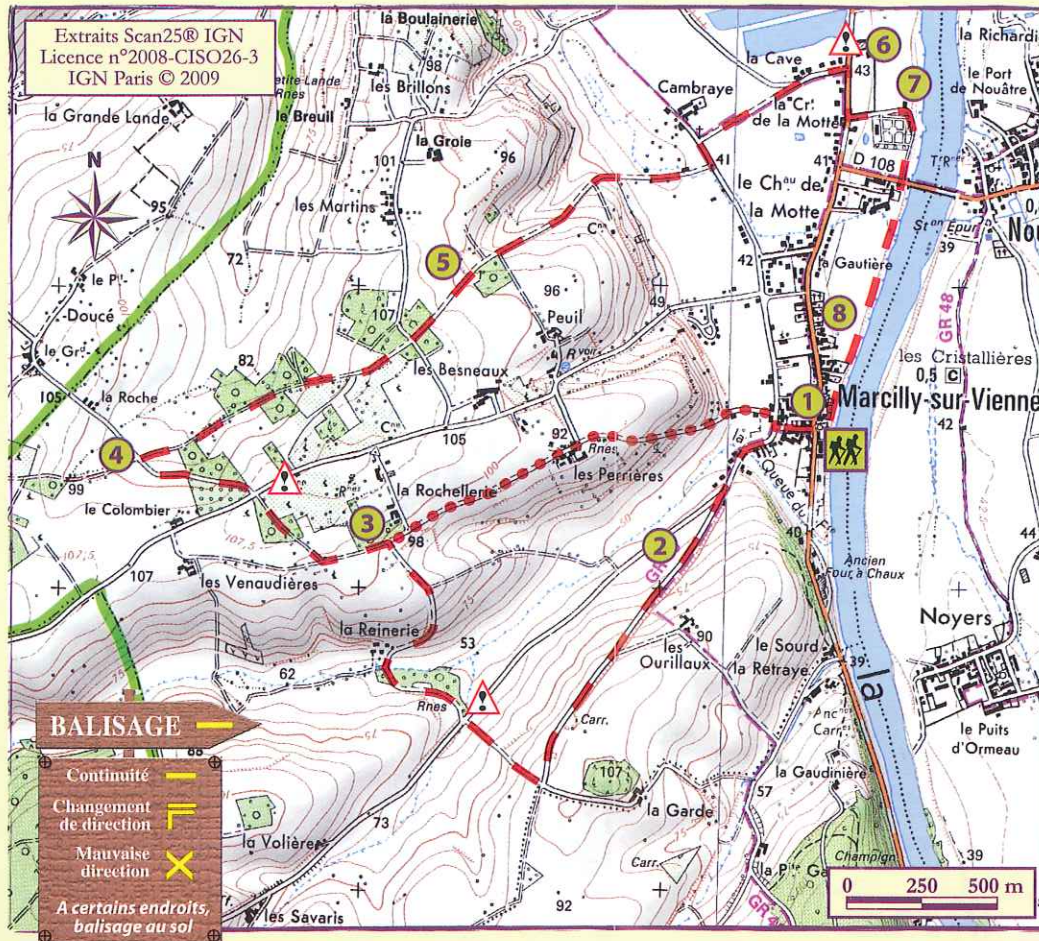
Sentier Pédestre

Circuit - 8 km

Variante - 4 km

Vallées et plateaux





**— — Circuit de Marcilly** 8 km 2h00

**..... Variante** 4 km 1h00

**Départ : Eglise**

**Attention ! Traversée de route**

**RANDO-métrie®**  
300 m (1 tiret = 100 mètres)  
RANDO-métrie® est une marque déposée par Imago Développement géoservices

- Départ de l'église.** Prendre la rue du Marais.  
**Le Marais** était une ferme seigneuriale relevant du château de la Motte. Il n'en subsiste aujourd'hui que la belle fuie carrée, dont le rez-de-chaussée, formant porche, en constituait l'entrée au XVII<sup>e</sup> siècle.
- Suivre le GR 48. **Point de vue sur les coteaux** d'en face avec de nombreuses plantations de chênes truffiers.
- A droite **la connexion avec le raccourci par Les Perrières** qui vous reconduira vers l'église **avec une vue imprenable sur le bourg.**  
**La Rochellerie** est un ancien manoir, dont la date de 1692 gravée sur l'une de ses baies indique peut-être l'époque de sa construction. Resté longtemps à l'abandon, ce petit logis a déjà malheureusement perdu sa tour d'escalier qui se trouvait à l'arrière du bâtiment.
- Prendre le chemin à droite qui vous fera **alterner champs et petits bois.**
- Vue sur la vallée de la Vienne.**
- Attention traversée de la D18.**
- Descendre jusqu'à la rivière. **La maison du passeur** témoigne de l'importance du passage de la Vienne. Jusqu'en 1932, un bac y était en service et le rôle du passeur était indispensable pour les personnes et les attelages d'animaux désirant se rendre d'une rive à l'autre.
- Longer le camping puis suivre la rivière jusqu'à l'église.** Derrière cette dernière vous trouverez marquées de croix jaunes les différentes crues de la Vienne.

La plus grave, (à 1 mètre au dessus de votre tête !), du 13 juillet 1792. Puis, par ordre décroissant, on peut lire "L'AN 1638, le 4<sup>ième</sup> FEVRIER LA RIVIE..." et "L'AN MIL 5 c XXX (1530) LA RIVIERE FUT ICY" plus bas : 1740, peut-être 1636, 1896, 1689, puis tout en bas : 1982. D'autres graffitis, sur le mur nord, sont inspirés par l'ancienne marine de Vienne dont un bateau à la voile gonflée avec ses deux rames et sa gouverne.

Circuit PR® agréé par le Comité Départemental Randonnée Pédestre (C.D.R.P. 37) sous le n° 2009/99-1  
Accueil du Comité : Office de Tourisme de Tours 37042 TOURS Cedex © 02.47.70.37.35

**Permanences :**  
• du 1er Octobre au 31 Mars : de 9h à 12h et de 14h à 17h, lundi, mercredi et samedi  
• du 1er Avril au 30 Septembre : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, lundi, mercredi et samedi